

COMMUNE DE LES MONTS DU ROUMOIS
PROCES VERBAL – REUNION CONSEIL MUNICIPAL – ANNEE 2025

CONSEIL MUNICIPAL
Séance N°5 du 2 septembre 2025

Les membres du Conseil Municipal de LES MONTS DU ROUMOIS se sont réunis le mardi deux septembre deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes - Salle des Fêtes de BERVILLE Rue du Clos Normand Berville en Roumois 27520 LES MONTS DU ROUMOIS, sous la présidence de Monsieur SIX Bruno, Le Maire.

Date de la convocation : 27 août 2025

Monsieur SIX Bruno, le maire ouvre la séance à 20 h 30

Présents : Madame AUFFRET Sandra, Monsieur BORNIAMBUC David, Monsieur BUGENNE Richard, Monsieur DEQUIN Steve, Monsieur DUVAL Tony, Madame GODARD Gaëlle, Madame HERVIEUX Véronique, Monsieur HEUZE Daniel, Madame HUE Pauline, Monsieur LEGROS Michel, Monsieur LOIR Jean-Louis, Monsieur ROBERT Jérôme, Madame SCHOCK Martine, Monsieur SIX Bruno, Monsieur TOUZAIN Patrick.

Absents : Madame GREHALLE Karline.

Excusés : Madame VALLOIS Christine

Pouvoirs :

L'ordre du jour est le suivant :

1. **FINANCES** : Contrat groupe CDG 27 – Assurance statutaire au 1^{er} janvier 2026
2. **FINANCES** : Plan de financement / département – agglomération D88
3. **FINANCES** : Modification des tarifs au sein de la commune.

Informations et Questions diverses

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance : Monsieur DUVAL Tony.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2025 n'apportant pas d'observation est adopté à l'unanimité.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Délibération 2025 5 1 FINANCES : CONTRAT GROUPE CDG 27 – ASSURANCE STATUTAIRE AU 1 ^{er} JANVIER 2026
--

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

COMMUNE DE LES MONTS DU ROUMOIS
PROCES VERBAL – REUNION CONSEIL MUNICIPAL – ANNEE 2025

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU le Code de la Commande Publique.

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du **26/09/2024** approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du **26/06/2025**, autorisant le Président du CDG à signer le marché avec le candidat **RELYENS SPS / CNP ASSURANCES** ;

VU la lettre d'intention du Conseil Municipal en date du **12/11/2024** proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion a lancé ;

VU l'exposé de Monsieur Le Maire ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

CONSIDERANT que ce contrat doit être soumis au Code de la Commande Publique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à unanimité décide :

- D'ADHÉRER à compter du 1^{er} janvier 2026 au contrat d'assurance groupe (2026-2029) et jusqu'au 31 décembre 2029 aux conditions suivantes :

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL ou détachés

	<p>Ensemble des garanties :</p> <ul style="list-style-type: none">- Décès- CITIS (Accident ou Maladie imputable au service y compris temps partiel thérapeutique) Indemnités journalières 90 %- Longue maladie, Longue durée (y compris temps partiel thérapeutique) Indemnités journalières 90 %- Maternité, Paternité et Accueil de l'Enfant, Adoption Indemnités journalières 100 %- Incapacité (Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire) Indemnités journalières 90 %
--	---

COMMUNE DE LES MONTS DU ROUMOIS
PROCES VERBAL – REUNION CONSEIL MUNICIPAL – ANNEE 2025

OFFRE DE BASE Sans franchise, sauf franchise de 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	6,64 %
PRESTATION ALTERNATIVE Sans franchise sauf franchise 30 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	6,02 %

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou détachés et agents non titulaires

Ensemble des garanties : - Accident ou Maladie imputable au service Indemnités journalières 90 % - Incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, de maladie grave Indemnités journalières 90 % - Incapacité de travail en cas de maternité, de paternité et accueil de l'enfant, d'adoption, d'accident non professionnel Indemnités journalières 100 %	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	1,10%
Sans franchise sauf franchise 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	1,10%

L'assiette de cotisation est composée du Traitement Brut Indiciaire auquel s'ajoute(nt) :

COMMUNE DE LES MONTS DU ROUMOIS
PROCES VERBAL – REUNION CONSEIL MUNICIPAL – ANNEE 2025

En Option	CNRACL	IRCANTEC
Nouvelle Bonification Indiciaire	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Indemnité de Résidence	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Supplément Familial de traitement	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Régime Indemnitaire	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Charges Patronales	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents contractuels en résultant.
- **De prendre acte** que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2025 5 2 : FINANCES : PLAN DE FINANCEMENT / DEPARTEMENT – AGGLOMERATION D88

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la réalisation des travaux de sécurisation et aménagement des entrées de l'agglomération sur la RD88, les travaux ont été effectués. Par délibération du 4 février 2025, c'est le devis de la société SAS GUERIN TP qui avait été validé.

Monsieur le maire informe le conseil qu'un financement croisé de ce projet peut intervenir au titre des amendes de police (Département). Les travaux d'aménagement de sécurité sont subventionnables au titre du dispositif sécurisation des déplacements en agglomération.

Ci-dessous le plan de financement suite au devis des travaux pour un montant de 18 126,88 € HT soit 21 752,26 € TTC :

COMMUNE DE LES MONTS DU ROUMOIS
PROCES VERBAL – REUNION CONSEIL MUNICIPAL – ANNEE 2025

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant	Taux
Devis SAS GUERIN TP	18 126,88	Département / Amendes de police	9 063,44	50,00
		Autofinancement	9 063,44	50,00
TOTAL HT	18 126,88	TOTAL FINANCEMENT	18 126,88	100,00
TVA	3 625,38	TVA	3 625,38	
TOTAL TTC	21 752,26	TOTAL GENERAL	21 752,26	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Département.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2025 5 3 FINANCES : MODIFICATION DES TARIFS AU SEIN DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le contexte actuel et les augmentations dont nous devons faire face (augmentation du prix de l'énergie, du prix des denrées alimentaires...)
 De ce fait, il est proposé au conseil municipal de statuer sur les tarifs appliqués au sein de la commune.

Monsieur le Maire présente les différents tarifs :

- Prix du repas restauration scolaire : 3,90 € à partir du 1^{er} mars 2025
- Location des salles communales :
 - Berville en Roumois : capacité jusqu'à 100 personnes
 Caution 300,00 €
 150,00 € la journée + 12,50 € pour le chauffage (du 15/10 au 15/04)
 300,00 € le week-end + 25,00 € pour le chauffage (du 15/10 au 15/04)
 Forfait ménage 50,00 €
 - Houlbec Près le Gros Theil : capacité jusqu'à 50 personnes
 Caution 300,00 €
 100,00 € la journée + 10,00 € pour le chauffage (du 15/10 au 15/04)
 200,00 € le week-end + 20,00 € pour le chauffage (du 15/10 au 15/04)
 Forfait ménage 50,00 €

COMMUNE DE LES MONTS DU ROUMOIS
PROCES VERBAL – REUNION CONSEIL MUNICIPAL – ANNEE 2025

- Concession Cimetière :

<u>30 ans</u> : 1 place :	80,00 €	<u>50 ans</u> : 1 place :	120,00 €
2 places :	90,00 €	2 places :	130,00 €
3 places :	100,00 €	3 places :	140,00 €
- Columbarium :
30 ans : 1 case pour emplacement de 2 urnes : 700,00 €
- Logements Communaux :
 - Bosguérard de Marcouville
47 route de la petite église, révision au 1^{er} septembre, loyer 800,00 €
70 route du Ranger, révision au 1^{er} juin, loyer 549,34 €
 - Houlbec près le gros theil
Place Yves Desnos, révision au 1^{er} novembre, loyer 797,91 €
- Ménage Gite Berville en Roumois
50,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à unanimité décide :

- ***DE VALIDER*** les tarifs proposés.
- ***D'AUTORISER*** Monsieur le Maire à signer les documents contractuels en résultant.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

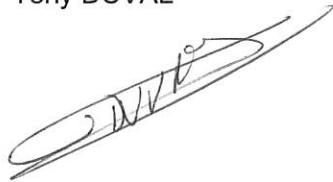
- Daniel HEUZE informe qu'un trou s'est formé en face de l'école. Il faut voir avec la COM COM pour le combler (compétence de la COM COM)
- Des remerciements sont adressés à Daniel HEUZE et Richard BUGENNE qui ont entretenus certains chemins et se proposent d'entretenir d'autres chemins (par exemple Route de la Tête d'Or, Route de Grémare).
- Les investigations concernant l'effondrement de la D88 auront lieu en septembre.
- Un tableau de l'église est à restaurer, le devis a été signé par la charité. La Commune va participer à cette restauration sous forme d'une subvention. Le montant proposé est de 2000,00 €. Cela fera l'objet d'une délibération lors du prochain Conseil Municipal.
- Les travaux programmés suite au marché pour la défense incendie 2025 sont effectués.
- Le repas des ainés est prévu pour le 29 novembre à la salle des fêtes de Berville.
- Monsieur le Maire informe que les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

COMMUNE DE LES MONTS DU ROUMOIS
PROCES VERBAL – REUNION CONSEIL MUNICIPAL – ANNEE 2025

- La date retenue pour les vœux du Maire est le vendredi 16 janvier 2026
- La CNRACL a rejeté le dossier de départ à la retraite d'un agent.
- Le rattachement de l'église de Houlbec sur le secteur de Berville/Bosguérard est à venir.
- Le recensement de la population se déroulera en janvier 2026.
- La signature du PLUi ne devrait pas avoir lieu avant 2027.
- Le remplacement des chauffages au périscolaire et à l'école élémentaire est en cours.
- Le crochet d'attelage de la nouvelle voiture de service n'a toujours pas été livré et monté. La concession nous a affirmé que cela ne devrait pas tarder.
- Un traçage aux normes sur le parking de la bibliothèque est à venir.
- Patrick TOUZAIN rappelle que toutes les informations concernant la destruction des frelons asiatiques sont indiquées sur Ma Mairie en poche, la page Facebook et le bulletin municipal afin de bénéficier des avantages de la Commune et du Département.
- La rentrée scolaire s'est très bien passée.
- Pauline HUE a demandé s'il était possible de faire des travaux de rénovation dans la salle des fêtes de Berville, notamment le plafond, la peinture et les rideaux.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Le Secrétaire de séance
Tony DUVAL



Le Maire
Bruno SIX



